

PAROLES D'EXPERTS

pensez à temps aux procédures de prévention ou de traitement des difficultés économiques des entreprises d'architecture

Dans la vie d'une entreprise d'architecture, il y a des hauts ... et des bas, et parfois des crises qu'il faut affronter avec des **traitements efficaces**. Mais pour cela faut-il encore les connaître !

Procédures « amiables » de prévention : Mandat ad hoc, procédure de conciliation,

Procédures « collectives » : Sauvegarde judiciaire, redressement judiciaire.

Pour les présenter, 4 experts vous donneront leurs conseils

WEBINAIRE



JEUDI 4 JUIN



17H30 / 19H00



Maître Olivier BUISINE,
administrateur judiciaire,
Président de l'Institut
Français des Praticiens
des Procédures
Collectives (IFPPC)



Jean-Philippe BERANGER :
Expert-comptable,
Directeur Général du
Groupe JPA



Jean-Christophe MONNE,
avocat, Cabinet Ciceron
Avocats



François LOMBARDI,
architecte référent
procédures collectives
au CROA Grand-Est

OBJECTIF : Limiter au maximum la casse économique de notre activité

Face à une crise qui touche toutes les couches de l'économie, il est fondamental que les entreprises parlent entre-elles et les administrations, afin de créer du lien entre partenaires, clients, et fournisseurs, et ainsi travailler à des solutions qui permettront de mettre en place des étalements de paiements ou de facturation pour amortir le choc de cette crise sans précédent. Ce qui importe dans cet état d'esprit, c'est l'anticipation et la prise en compte du facteur humain !

INSCRIPTION PREALABLE OBLIGATOIRE, EXEPTIONNELLEMENT OUVERT AUX NON-ADHERENTS

<https://doodle.com/poll/mcf79n39xwwxhmk2>